

# Votre cadre de vie La gestion des déchets

Afin de préserver la propreté de la ville, trois solutions viennent répondre aux différents types de déchets que nous produisons naturellement tous les jours : la déchetterie, les ordures ménagères et le tri sélectif. Elles sont gérées par la Communauté de Commune Baugeois-Vallée.



Dans le cadre de la gestion et de la valorisation des déchets, la Communauté de communes Baugeois-Vallée a mis en place une application « Mes déchets Baugeois-Vallée ».

Simple et pratique d'utilisation, cette application mobile vous permettra de retrouver de nombreuses informations pratiques en fonction de votre adresse. Jours de vos collectes d'ordures ménagères et recyclables (avec possibilité de notifications de rappel), horaires d'ouverture des déchetteries, consignes de tri, information sur le recyclage des déchets spéciaux et des différents points de collectes les plus proches de chez vous (amiante, verre, piles, médicaments...)...



L'application est sans engagement et sans publicité. Son téléchargement est gratuit.

En savoir plus : cliquez ici.

Comment télécharger l'application « Mes déchets Baugeois-Vallée » ?

- 1- Ouvrez votre « Play store » sur votre téléphone portable.
- 2- Saisissez « Mes déchets Baugeois-Vallée », dans la barre de recherche.
- 3- Sélectionnez l'application et validez son téléchargement sur votre téléphone portable.

**Vous souhaitez accéder à ces informations sans télécharger l'application mobile ?** Elles sont également accessibles en ligne, via ce formulaire. Votre adresse vous sera demandée. Un lien internet est également à votre disposition : <u>cliquez ici.</u>

Accédez à votre

service numérique personnalisé d'information déchets

Située à La Pièce du Bois de Beaufort-en-Anjou (Beaufort-en-Vallée), la déchetterie est un espace aménagé et clos où vous pouvez déposer les déchets encombrants, les déchets verts, les gravats, les déchets ménagers spéciaux tels que les huiles de vidange, les batteries, les livres, les journaux, les peintures, les déchets d'équipements électriques et électroniques...

L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

# **Opérations ponctuelles**

- Des opérations de broyage de végétaux en déchetterie gratuites sont organisées pour les particuliers,
- Des collectes d'amiante pour particuliers se déroulent sur inscription.

Pour en savoir plus, consultez l'agenda : cliquez ici.

## Demander votre badge d'accès à la déchetterie

L'accès à la déchetterie se fait uniquement par badge. L'obtention de ce badge se fait via un formulaire de demande à compléter et retourner à la communauté de communes de Baugeois-Vallée (CCBV). Un seul badge par famille pour les particuliers.

Formulaire pour particuliers : <u>cliquez ici.</u>
Formulaire pour professionnels : <u>cliquez ici.</u>

Ce badge vous donne aussi accès aux déchetteries de Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages.

# <u>Comment ça marche</u>:

- 1-En arrivant sur site, placez-vous près de la borne.
- 2-Lorsque le message de « Bienvenue » s'affiche, scannez votre badge (partie centrale de la borne).
- 3-« Accès autorisé » la barrière s'ouvre.



4-Entrez et faites votre dépôt.

En cas de problème, vous pouvez appelez le gardien en appuyant sur l'interphone situé sous la zone de badge.

-Tout chargement doit être arrimé à son véhicule-

En savoir plus : cliquez ici.

Contactez le service « Gestion des déchets » de la CCBV : 02 41 79 77 00

#### Horaires d'ouverture

- -Le lundi de 9h à 12h.
- -Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- -Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Fermée les dimanches et les jours fériés.

Consultez les horaires des déchetteries voisines : cliquez ici.

## Ouverture du pont-bascule

Le pont-bascule, balance qui détermine le chargement des camions, est ouvert aux professionnels les lundi, mercredi et vendredi aux horaires de la déchetterie précisés ci-dessus.

#### Coordonnées

La Pièce du Bois de Beaufort-en-Vallée à Beaufort-en-Anjou 02 41 57 31 09.

Composées des déchets alimentaires, d'objets, de couches, lingettes, et autres textiles sanitaires, de la vaisselle, de papiers souillés, les ordures ménagères sont à déposer dans le bac à couvercle rouge . Elles sont collectées par les agents du service déchets de la Communauté de communes Baugeois-Vallée. N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille des jours de collectes.

## Collecte des ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers et recyclables est gérée par la Communauté de communes Baugeois-Vallée. <u>A Gée</u> : Les lundis des semaines impaires pour les ordures ménagères et les mercredis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.

<u>A Beaufort</u>: Secteur bourg, les lundis des semaines paires pour les emballages recyclables et papiers. Secteur campagne, les lundis des semaines impaires pour les ordures ménagères et les jeudis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.

\_\_\_\_



Consultez le calendrier des collectes (saisissez votre adresse dans la barre de recherche) : <u>cliquez ici.</u>

Pour tout renseignement concernant les déchets ou faire remonter un dysfonctionnement : <u>cliquez ici.</u>

## Les jours fériés

A partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain. Les usagers collectés habituellement le lundi le seront le mardi, ceux du mardi le seront le mercredi et ainsi de suite jusqu'au samedi pour les usagers habituellement collectés le vendredi.

#### Guide du tri

Téléchargez le guide du tri : cliquez ici.

## Vous emménagez?

Contactez le service déchet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée au 02 41 79 77 00 de votre arrivée.

Les jours suivants votre signalement, un agent passera déposer, à votre domicile, les poubelles rouges et jaunes en fonction du nombre de personnes composant votre foyer.

#### Votre compte en ligne

Pour consultez le relevé des présentations des bacs et imprimer sa facture, créez votre compte en ligne : <u>cliquez ici.</u>

Bac jaune et bac rouge : pour des raisons de sécurité, en dehors des levées, les conteneurs doivent être stockés à votre domicile sans qu'il puissent être visibles depuis le domaine public.

Arrêté municipal du 18 novembre 2009 - Article L.2212-2 du CGCT.

Composés de suremballages souples, sacs et films plastiques, bouteilles et flacons plastique, emballage en acier, en aluminium et en carton, journaux, magazines... les déchets recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune. Elles sont collectées, une fois tous les quinze jours, par les agents.

N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille des jours de collectes.

Le service déchet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée se réserve le droit de refuser un bac à la collecte si les consignes de tri ne sont pas respectées.

## Collecte du tri sélectif

La collecte des déchets ménagers et recyclables est gérée par la Communauté de communes Baugeois-Vallée.



<u>A Gée</u> : Les lundis des semaines impaires pour les ordures ménagères et les mercredis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.

<u>A Beaufort</u>: Secteur bourg, tous les lundis pour les ordures ménagères et les jeudis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.

Secteur campagne, les lundis des semaines impaires pour les ordures ménagères et les jeudis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.

\_\_\_

**Retrouvez votre secteur de collecte** et téléchargez le calendrier sur le site internet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée : <u>cliquez ici.</u>

Pour tout renseignement concernant les déchets ou faire remonter un dysfonctionnement : cliquez ici.

## Les jours fériés

À partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain. Les usagers collectés habituellement le lundi le seront le mardi, ceux du mardi le seront le mercredi et ainsi de suite jusqu'au samedi pour les usagers habituellement collectés le vendredi.

#### Guide du tri

Les emballages portant le point vert ne sont pas tous recyclables. Vérifiez bien qu'ils figurent dans le guide de tri avant de les apporter dans un bac de collecte.

Téléchargez le guide du tri : cliquez ici.

Visitez le site internet de l'ADEME pour <u>apprendre à différencier les symboles relatifs au triage</u> qui se trouvent sur les produits que vous achetez afin de trier correctement ce genre de déchets.

### Mesurez votre empreinte carbone

Connaissez-vous votre empreinte sur le climat?

Depuis plusieurs années, nous entendons tous parler de l'empreinte carbone, c'est-à-dire la mesure de nos émissions de gaz à effet de serre. En France, en 2018, celle-ci représentait 11 tonnes équivalent CO2 par habitant.

Vous souhaitez visualiser votre impact GES (Gaz à effet de serre) et à agir pour le réduire ?

Développé en partenariat avec l'<u>Association Bilan Carbone</u>, un simulateur vous permet d'évaluer votre empreinte carbone individuelle, puis de choisir des actions concrètes pour la réduire. Il est basé sur le modèle MicMac des associations <u>Avenir Climatique</u> et <u>TaCa</u>.

Faite le test : <u>cliquez ici</u>.

#### Vous emménagez ?

Contactez le service déchet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée au 02 41 79 77 00 de votre

Les jours suivants votre signalement, un agent passera déposer, à votre domicile, les poubelles rouges et jaunes en fonction du nombre de personnes composant votre foyer.

Visitez le site internet de l'ADEME pour <u>apprendre à différencier les symboles relatifs au triage</u> qui se trouvent sur les produits que vous achetez afin de trier correctement ce genre de déchets.



La quantité de déchets produits a doublé en 40 ans et un français en produit chaque année en moyenne 568 kg. Il est recommandé de <u>calculer son empreinte carbone</u>, pour ainsi prendre conscience de l'impact de sa consommation sur l'environnement. approfondir vos connaissances sur l'impact de votre consommation quotidienne sur la planète, il est également possible de consulter ce <u>quide sur l'énergie verte</u>

Bac jaune et bac rouge : pour des raisons de sécurité, en dehors des levées, les conteneurs doivent être stockés à votre domicile sans qu'il puissent être visibles depuis le domaine public.

Arrêté municipal du 18 novembre 2009 - Article L.2212-2 du CGCT.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. La loi incombe aux collectivités territoriale de mettre en place des solutions de tri des biodéchets.

Sur notre territoire, c'est la Communauté de communes Baugeois-Vallée qui gère la compétence « Déchets ». Pour répondre aux objectifs de tri des biodéchets, un dispositif progressif de composteurs partagés a été engagés. Il est mis en place par la Communauté de communes Baugeois-Vallée.

### Composteurs collectifs : deux quartiers de la ville sont équipés de composteurs :

-Le quartier du Mail.

Ces composteurs desservent les riverains des rues du Mail, Bourguillaume, Maladrerie, Hôtel de ville, Jean Jouanneau et début de la rue de la chaussée.

Pour y avoir accès, contactez le service accueil de la mairie au 02 41 79 74 60.

-Le quartier du Val de Loire.

Ces composteurs desservent les immeubles Valérianes, Violettes et Volubilis.

Des informations vous seront communiquées lors de leur installation, sur les points de tri à Beaufort-en-Anjou. Une question, un doute sur le compostage...: contactez le 02 41 79 77 07.

# • Bailleurs, propriétaires privés vous souhaitez mettre en place un composteur dans un logement collectif.

La Communauté de communes Baugeois-Vallée vous accompagne pour l'installations de composteurs partagés. Contactez le 02 41 79 77 07.

## • Habitants, vous souhaitez installer un composteur chez vous ?

Un dispositif d'aide à l'achat est mis en place pour tout foyer souhaitant s'équiper d'un composteur pour valoriser ses biodéchets.

Contactez la Communauté de communes Baugeois-Vallée au 02 41 79 77 07 ou 02 41 79 77 00 – dechets@baugeoisvallee.fr



\_\_\_\_

Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?

Les biodéchets représentent un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français.

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : le tassement des déchets provoque également la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère.

En savoir plus : cliquez ici.

#### Les documents utiles :

Comment réussir son compost : <u>cliquez ici.</u>Guide du compostage collectif : <u>cliquez ici</u>

Retrouvez les positionnements des PAV de collectes du verre dans la ville :

### Beaufort-en-Vallée:

- Rue de la Petite porte (Lidl)
- Rue de la Vallée (gymnase)
- Chemin des Esquisseaux (stade de foot)
- Parking de la République (médiathèque).
- Rue du clos des Vignes (cimetière)
- Rue Gustave Eiffel (ZA Actival)
- Rue Charles de Gaulle (avant le rond-point du collège)
- Rue de Lorraine (en face à l'entrée de l'Espace social)

## <u>Gée</u>:

- Route de Fontaine Guérin (derrière le cimetière)

La collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et les déchetteries sont gérés par la Communauté de communes Baugeois-Vallée depuis le  $1^{er}$  janvier 2020.

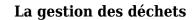
## Coordonnées

Service Gestion des déchets de la Communauté de Commune Baugeois-Vallée Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

15 Avenue Legoulz de la Boulaie - Baugé

49150 Baugé-en-Anjou

Contactez le service : <u>cliquez ici.</u>





En savoir plus : <u>cliquez ici.</u>

Les français produisent de plus en plus de déchets : 590 kg\* par an, en moyenne. Pour vous accompagner dans une démarche de prévention des déchets, le service déchet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée vous propose un programme d'actions à mettre en place. En savoir plus : cliquez ici.

\* Chiffres de l'agence de l'environnement et de l'énergie (ADEME) - 2018.